

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1855

29 juillet 2008

### SOMMAIRE

<b>APIV General Partner S.à r.l.</b> .....	<b>89022</b>	<b>Guardian Middle East S.A.</b> .....	<b>88997</b>
<b>Apollo CTN S.à r.l.</b> .....	<b>89025</b>	<b>Hilares S.A.</b> .....	<b>89038</b>
<b>ArcelorMittal China Holding (Luxem- bourg)</b> .....	<b>89022</b>	<b>Indesit Company South America S.A.</b> ....	<b>89037</b>
<b>Ardexco S.A.</b> .....	<b>89039</b>	<b>International Engineering Holding S.A.</b> ..	<b>89040</b>
<b>Aritmica S.A.</b> .....	<b>89004</b>	<b>International Engineering Holding S.à.r.l.</b> .....	<b>89040</b>
<b>Atlantic Long Term Facilities</b> .....	<b>89006</b>	<b>ista Luxemburg GmbH</b> .....	<b>89034</b>
<b>Bipolaire S.A.</b> .....	<b>89003</b>	<b>Kyotec Group</b> .....	<b>89004</b>
<b>Bourgey Montreuil Lux S.A.</b> .....	<b>89040</b>	<b>Linde Partners Value Fund</b> .....	<b>89002</b>
<b>Cable International SA</b> .....	<b>89036</b>	<b>Medihold S.A.</b> .....	<b>89008</b>
<b>Carré Holding</b> .....	<b>89005</b>	<b>Mineta S.A.</b> .....	<b>88997</b>
<b>Clorox Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>89035</b>	<b>Netcore PSF S.A.</b> .....	<b>89039</b>
<b>CM Capital Markets Europe S.A.</b> .....	<b>88997</b>	<b>N.W. Services</b> .....	<b>89037</b>
<b>CM Capital Markets Europe S.A.</b> .....	<b>88994</b>	<b>Omega JV S.à r.l.</b> .....	<b>89037</b>
<b>DH New Investment IX S.à r.l.</b> .....	<b>89036</b>	<b>Predica Infrastructure S.A.</b> .....	<b>89020</b>
<b>DH New Investment X S.à r.l.</b> .....	<b>89035</b>	<b>Proxi Finance S.A.</b> .....	<b>89036</b>
<b>Dotcorp Finance III Private Equity Fund</b> .....	<b>89032</b>	<b>Rayca Finance S.A.</b> .....	<b>88994</b>
<b>Edeno S.A.</b> .....	<b>88994</b>	<b>Sal. Oppenheim Alternative Asset Mana- gement S.A.</b> .....	<b>89035</b>
<b>Entreprise de Peinture MASSEN S.à r.l.</b> .....	<b>89040</b>	<b>S&amp;M 6 S.à r.l.</b> .....	<b>89008</b>
<b>European Directories S.A.</b> .....	<b>89014</b>	<b>Socapar S.A.</b> .....	<b>89003</b>
<b>Faune Holding S.A.</b> .....	<b>89002</b>	<b>Stella Holding S.A.</b> .....	<b>89006</b>
<b>Fidelity International Real Estate Fund</b> <b>Company 13</b> .....	<b>89025</b>	<b>Transports Trafilux</b> .....	<b>89040</b>
<b>Finba Luxembourg S.A.</b> .....	<b>89003</b>	<b>Trascania Holding S.A.</b> .....	<b>89036</b>
<b>Fossil Holdings LLC Luxembourg SCS</b> ...	<b>89035</b>	<b>Vitreo</b> .....	<b>89006</b>
<b>GS Blocker 2 S.à r.l.</b> .....	<b>89039</b>	<b>Vitreo</b> .....	<b>89007</b>
<b>GS Blocker 4 S.à r.l.</b> .....	<b>89037</b>	<b>Vitreo</b> .....	<b>89007</b>
		<b>XI Holdings II S.à r.l.</b> .....	<b>89039</b>

**Rayca Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 48.239.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le *14 août 2008* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
4. Affectation du résultat.
5. Décision conformément à la l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Elections statutaires.
8. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008091388/802/21.

---

**Edeno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 108.816.

L'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2008 n'ayant pu délibérer comme prévu, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi *18 août 2008* à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des Résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008091690/755/20.

---

**CM Capital Markets Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 60.697.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of July.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «CM CAPITAL MARKETS EUROPE S.A.», a société anonyme, established in L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, R.C. Luxembourg section B number 60 697, incorporated by deed of the notary Alphonse LENTZ, residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg) dated September 15th, 1997 published in the Mémorial C, number 679 of December 4th, 1997, amended several times and the last time by a deed of the undersigned notary, dated December 19, 2007 published in the Memorial C, number 173 of January 22, 2008.

The meeting is presided by Mrs Marianne GOEBEL, attorney at law, residing at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Mr Eric PRALONG, attorney at law, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Erica FISCHER, private employee, residing at Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. There has been established an attendance list showing the shareholders present or represented and the number of shares held by them, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed «ne varietur» by the Bureau and the notary.

2. As appears from the attendance list, all the shares of the company are present or represented. The meeting can thus validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders were informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Reduction of the subscribed share capital by an amount of 560,000.66 EUR (five hundred sixty thousand Euros and sixty-six cents) so as to decrease it from its present amount of 3,207,499.36 EUR (three millions two hundred seven thousand four hundred ninety-nine Euros and thirty-six cents) to 2,647,498.70 EUR (two millions six hundred forty-seven thousand four hundred ninety-eight Euros and seventy cents) by the cancellation of 225,947 (two hundred twenty-five thousand nine hundred forty-seven) shares with no nominal value and by reimbursement of 560,000.66 EUR (five hundred sixty thousand Euros and sixty six cents) to the shareholders.

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 3 of articles of incorporation.

3. Miscellaneous

The facts exposed and recognised by the meeting, the President exposed the motives which let the Board of Directors to submit the proposals indicated on the agenda to the vote of the shareholders.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to reduce the subscribed share capital by an amount of 560,000.66 EUR (five hundred sixty thousand Euros and sixty-six cents) so as to decrease it from its present amount of 3,207,499.36 EUR (three millions two hundred seven thousand four hundred ninety-nine Euros and thirty-six cents) to 2,647,498,70 EUR (two millions six hundred forty-seven thousand four hundred ninety-eight Euros and seventy cents) by the cancellation of 225,947 (two hundred twenty-five thousand nine hundred forty-seven) shares with no nominal value and by the reimbursement of 560,000.66 EUR (five hundred sixty thousand Euros and sixty-six cents) to the shareholders.

The reimbursement to the shareholders will be made by observing the requirements of the 3rd paragraph of article 69 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Following the present resolution, power is given to the Board of Directors to determine the details of the reimbursement to shareholders after the legal deadline has elapsed.

*Second resolution*

As a consequence of the decisions taken by the general meeting under the preceding resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation of the Company, which will now read as follows:

" **Art. 3. first paragraph.** The subscribed capital is set at two million six hundred forty-seven thousand four hundred ninety eight euro and seventy cents (2,647,498.70 EUR), consisting of one million sixty-eight thousand two hundred three (1,068,203) shares with no nominal value."

*Expenses*

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,100.- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le seize juillet

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CM CAPITAL MARKETS EUROPE S.A, une société anonyme avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, immatriculée au Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.697, constituée suivant acte reçu par le Notaire Alphonse LENTZ, de Remich (Grand-Duché du Luxembourg) en date du 15 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 679 du 4 décembre 1997, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 19 décembre 2007 publié au Mémorial C, numéro 173 du 22 janvier 2008.

La séance est présidée par Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant à Luxembourg

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Erica FISCHER, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont eu connaissance avant la présente assemblée.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de réduire le capital souscrit de la Société à concurrence de 560.000,66 EUR (cinq cent soixante mille Euros et soixante-six cents) pour le ramener de son montant actuel de 3.207.499,36 EUR (trois millions deux cent sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et trente-six cents) au montant de 2.647.498,70 EUR (deux millions six cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euros et soixante-dix cents) par l'annulation de 225.947 (deux cent vingt-cinq mille neuf cent quarante-sept) actions sans valeur nominale et par le remboursement de la somme de 560.000,66 EUR (cinq cent soixante mille Euros et soixante-six cents) aux actionnaires.

2. En conséquence, modification de l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les motifs qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions mentionnées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après avoir délibéré, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de réduire le capital souscrit de la Société à concurrence de 560.000,66 EUR (cinq cent soixante mille Euros et soixante-six cents) pour le ramener de son montant actuel de 3.207.499,36 EUR (trois millions deux cent sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et trente-six cents) au montant de 2.647.498,70 EUR (deux millions six cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euros et soixante-dix cents) par l'annulation de 225.947 (deux cent vingt-cinq mille neuf cent quarante-sept) actions sans valeur nominale et par le remboursement de la somme de 560.000,66 EUR (cinq cent soixante mille Euros et soixante-six cents) aux actionnaires.

Le remboursement aux actionnaires ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69 3<sup>ème</sup> alinéa de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

A la suite de la présente résolution, pouvoir est donné au conseil d'administration en vue de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires après écoulement des délais légaux.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital souscrit est fixé à deux millions six cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-dix cents (2.647.498,70 EUR), représenté par un million soixante-huit mille deux cent trois (1.068.203) actions, sans valeur nominale."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de 1.100,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, E. Fischer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9609. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boica.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2008.

Blanche Moutrier.

Référence de publication: 2008090888/272/132.

(080107049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**CM Capital Markets Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2008.

Blanche Moutrier.

Référence de publication: 2008090889/272/10.

(080107050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Mineta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 17.957.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des Actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le mardi 19 août 2008 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Démission de deux Administrateurs, décharge et nomination de leurs remplaçants;
2. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008091712/565/16.

---

**Guardian Middle East S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 135.648.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of July,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"Guardian Middle East & Africa A/S", a company incorporated and existing under the laws of Denmark, having its registered office in DK-1256 Copenhagen, Amaliegade 31, registered with the Danish Centrale Virksomhedsregister under CVR-no. 24 22 14 82,

here represented by Mr Alexander ZINSER, Assistant General Counsel Europe, residing in Livange,

by virtue of a proxy given on 26 June 2008, in Dudelange,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of "Guardian Middle East S.A.", a "société anonyme", incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 135,648, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 December 2007 published in the "Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 445 of 21 February 2008; the Articles of association have not been amended (the "Company").

The sole shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, then requests the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Approval of the merger by absorption of "Guardian Middle East S.A." by "Guardian Middle East & Africa A/S" and simultaneous formation of "Guardian Middle East & Africa S.E.";
2. Discharge to the directors and the statutory auditor of "Guardian Middle East S.A." for their mandates and financial year;
3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

WHEREAS, the sole shareholder has been informed of the following:

1. Intention to Merge

"Guardian Middle East S.A." (as the "Discontinuing Company") and "Guardian Middle East & Africa A/S.", to be simultaneously converted into "Guardian Middle East & Africa S.E.", (as the "Continuing Company") (together the "Merging Companies"), intend to realize a cross-border merger pursuant to chapter 15 of the Danish Public Companies Act no. 649/21006 dated 15 June 2006 ("Danish Law") and section XIV (Mergers) of the Luxembourg company law dated 10 August 1915, as amended ("Luxembourg Law") (with due observance of the requirements under Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of 26 October 2005 relating to cross-border mergers of limited liability companies and Council Regulation (EC) No 2157/2001 of 8 October 2001 on the Statute for a European Company, each in as far as applicable), upon which merger the Continuing Company shall acquire the entire equity of the Discontinuing Company under universal succession of title and as a consequence whereof the Discontinuing Company shall cease to exist, being dissolved without liquidation and the European company "Guardian Middle East & Africa S.E." shall be simultaneously formed.

2. Dissolution, bankruptcy, suspension of payments

None of the Merging Companies has been dissolved or declared bankrupt or has been granted suspension of payments.

3. Joint Merger Plan

A joint merger plan (the "Merger Plan") as referred to in section 134(a) of the Danish Public Companies Act and article 261 of the Luxembourg Law has been prepared by the Board of Directors of the Continuing Company and by the Board of Directors of the Discontinuing Company, which draft Merger Plan was approved by the Board of Directors of each of the Merging Companies on 16 May 2008.

In accordance with Luxembourg Law, the Merger Plan has been duly recorded by notarial deed on 23 May 2008.

4. Merger Account and Management Report

An explanatory memorandum has been prepared by the Board of Directors of the Continuing Company (the "Merger Account") and by the Board of Directors of the Discontinuing Company (the "Management Report on the Merger"), which draft explanatory memoranda were approved by the Board of Directors of each of the Continuing Company and of the Discontinuing Company.

5. Annual accounts, interim balance sheet

The last financial year of the Continuing Company which annual accounts were adopted, ended on 31 December 2007.

As the joint merger plan was filed less than six (6) months following the end of the latest financial year of the Continuing Company on which annual accounts were adopted, the annual accounts of the last three financial years of said company were made available at the registered offices of the Merging Companies.

As the Discontinuing Company has not closed its first financial year, an interim balance sheet referring to the situation of the equity as at 30 April 2008 has been drawn up.

Therefore, the requirements of article 267 of Luxembourg Law have been fulfilled.

6. Filing and inspection of merger documents

Both Merging Companies have filed the Merger Plan at the Danish Commerce and Companies Agency and the Luxembourg Trade and Companies' Register.

The Merging Companies deposited the Merger Plan, the Merger Account and the Management Report on the Merger, and the other documents as referred to in the Danish Public Companies Act and article 267 of the Luxembourg Law at the offices of the Merging Companies. At the registered offices of each Merging Companies the following documents were thus available for review by the companies' shareholders no later than one month before the extraordinary shareholders' meetings of the Merging Companies resolving upon the merger:

- Merger plan of the companies;
- Merger account for "Guardian Middle East & Africa A/S";
- Statement of the appraisers referring to the Danish Public Companies Act article 134c (4);

- Audited annual reports for "Guardian Middle East & Africa A/S" from the last 3 accounting years;
- Interim accounting statement for "Guardian Middle East S.A.";
- Management report on the Merger for "Guardian Middle East S.A."

Therefore, the requirements of section 134(e) paragraph 6 of the Danish Public Companies Act and article 267 of the Luxembourg Law have been fulfilled.

#### 7. Public Announcements

On 6 June 2008, the Discontinuing Company published the Merger Plan, in accordance with article 262 of the Luxembourg Law, in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" (Luxembourg national Gazette), number 1393 on 6 July 2008.

On 6 June 2008, the Continuing Company made the Merger Plan public in accordance with the Danish Public Companies Act.

#### 8. Shareholders' resolution to merge

On 14 July 2008, the shareholder's meeting of the Continuing Company shall adopt a resolution to merge with the Discontinuing Company and shall simultaneously be converted into a European company in accordance with the text of the Merger Plan, as appears from the draft minutes of that meeting.

#### 9. Articles of association of "Guardian Middle East & Africa S.E."

The Articles of association of "Guardian Middle East & Africa S.E." have been included in the Merger Plan.

#### 10. Employee Involvement

In accordance with Council Regulation (EC) No 2157/2001 of 8 October 2001 on the Statute for a European Company, article 12 (2), a statement regarding employee involvement shall be signed by the administrative organ of "Guardian Middle East & Africa S.E." declaring that none of the Merging Companies have employees, thus making it impossible and unnecessary to draw an agreement regarding arrangements for employee involvement.

In consideration thereof, the sole shareholder resolves the following:

The sole shareholder of the Discontinuing Company, after having reviewed the Merger Plan, approves the Merger Plan and the merger with the Continuing Company and the simultaneous formation of "Guardian Middle East & Africa S.E." in accordance with the text of the Merger Plan.

The books and records of the Discontinuing Company will be held at the registered office of the Continuing Company for the period legally prescribed.

Pursuant to this deed, the Luxembourg civil law notary shall issue a certificate stating that all Luxembourgish pre-merger acts and formalities required for this cross border merger have been observed.

The sole shareholder acknowledges that the merger and simultaneous formation of "Guardian Middle East & Africa S.E." will be effective in Luxembourg and in Denmark following the registration of the SE-company at the Danish Commerce and Companies Agency. On such date, the assets and liabilities of the Discontinuing Company shall be transferred by operation of law to the Continuing Company under universal succession of title and the Discontinuing Company shall cease to exist, being dissolved without liquidation.

The sole shareholder further decides that the merger shall be effective from an accounting and tax perspective, as of 1st January 2008.

#### *Second resolution*

The sole shareholder of the Discontinuing Company decides to grant full discharge to its directors and statutory auditor for their mandates.

The sole shareholder further resolves that the financial data of the Discontinuing Company shall be accounted for as of 1st January 2008 in the annual accounts of the Continuing Company.

Following the merger, the obligations regarding the annual accounts of the Discontinuing Company shall rest with the Continuing Company.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary will file a copy of this deed with the Luxembourg Trade and Companies' Register. This deed shall thereafter be published in the Luxembourg national Gazette ("Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C").

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze juillet,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Guardian Middle East & Africa A/S", une société constituée selon les lois du Danemark, avec siège social à DK-1256 Copenhague, Amaliegade 31, immatriculé au Centrale Virksomhedsregister danois sous le numéro CVR-no. 24 22 14 82, ici représentée par Monsieur Alexander ZINSER, "Assistant General Counsel Europe", demeurant à Livange,

en vertu d'une procuration donnée à Dudelage, en date du 26 juin 2008,

laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de "Guardian Middle East S.A.", une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-3452 Dudelage, Zone Industrielle Wolser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 135.648, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 445 du 21 février 2008; les statuts n'ont pas été modifiés (la "Société").

L'actionnaire unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation de la fusion par absorption de "Guardian Middle East S.A." par "Guardian Middle East & Africa A/S" et formation simultanée de "Guardian Middle East & Africa S.E.";

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de "Guardian Middle East S.A." pour l'exercice de leurs mandats et année sociale;

3. Divers.

La comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

ATTENDU QUE le seul actionnaire a été informé de ce qui suit:

1. Intention de fusionner

"Guardian Middle East S.A." (la "Société Absorbée") et "Guardian Middle East & Africa A/S", qui sera simultanément convertie en "Guardian Middle East & Africa S.E." (la "Société Absorbante") (ensemble les "Sociétés Fusionnantes"), ont l'intention de réaliser une fusion transfrontalière conformément au chapitre 15 du "Danish Public Companies Act" no. 649/21006 du 15 juin 2006 et à la section XIV (Fusions) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée ("Loi Luxembourgeoise") (en observant les exigences de la Directive 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux et le Règlement N ° 2157/2001 du Conseil (CE) du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne, chacun pour autant qu'applicable), suite à laquelle, la Société Absorbante acquerra, par transmission à titre universel, l'entière des actifs de la Société Absorbée et en conséquence de cela la Société Absorbée cessera d'exister, étant dissoute sans liquidation, et la société européenne "Guardian Middle East & Africa S.E." sera simultanément formée.

2. Dissolution, faillite, suspension de paiements

Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a été dissoute ni déclarée en faillite ni ne bénéficie de suspension de paiements.

3. Projet de fusion commun

Un projet de fusion commun (le "Projet de Fusion"), tel que visé par la section 134(a) du "Danish Public Companies Act" et par l'article 261 de la Loi Luxembourgeoise, a été préparé par le Conseil d'Administration de la Société Absorbante et par le Conseil d'Administration de la Société Absorbée, lequel Projet de Fusion a été approuvé par le Conseil d'Administration de chacune des Sociétés Fusionnantes le 16 mai 2008.

En conformité avec la Loi luxembourgeoise, le projet de Fusion a été dûment enregistré par acte notarié du 23 mai 2008.

4. "Merger Account" et Rapport du Conseil d'Administration

Un mémorandum explicatif a été préparé par le Conseil d'Administration de la Société Absorbante (le "Merger Account") et par le Conseil d'Administration de la Société Absorbée (le "Rapport du Conseil d'Administration sur la fusion"), lesquels mémorandums explicatifs ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

5. Comptes annuels, bilan intérimaire

La dernière année sociale de la Société Absorbante dont les comptes annuels ont été approuvés, a pris fin le 31 décembre 2007.

Etant donné que le plan de fusion commun a été déposé moins de six (6) mois après la fin de la dernière année sociale de la Société Absorbante pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, les comptes annuels des trois dernières années sociales de cette société ont été mis à disposition aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes.

Etant donné que la Société Absorbée n'a pas terminé sa première année sociale, un bilan intérimaire faisant référence à la situation des actifs au 30 avril 2008 a été établi.

Par conséquent, les exigences de l'article 267 de la Loi Luxembourgeoise ont été satisfaites.

#### 6. Dépôt et inspection des documents de la fusion

Les deux Sociétés Fusionnantes ont enregistré le Plan de Fusion à la "Danish Commerce and Companies Agency" et au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Les Sociétés Fusionnantes ont déposé le Plan de Fusion, le "Merger Account" et le Rapport du Conseil d'Administration sur la fusion, ainsi que les autres documents visés par le "Danish Public Companies Act" et par l'article 267 de la Loi Luxembourgeoise aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes. Aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes, les documents suivants étaient ainsi mis à la disposition des actionnaires des sociétés pour leur examen au moins un mois avant les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes décidant la fusion:

- Plan de Fusion des sociétés,
- "Merger Account" pour "Guardian Middle East & Africa A/S";
- Déclaration des évaluateurs, tel que prévu par l'article 134c(4) du "Danish Public Companies Act";
- Rapports sur les comptes annuels audités pour "Guardian Middle East & Africa A/S" des trois dernières années sociales,
- Comptes intérimaires pour "Guardian Middle East S.A",
- Rapport du Conseil d'Administration sur la fusion pour "Guardian Middle East S.A".

Par conséquent, les exigences de la section 134(e) paragraphe 6 du "Danish Public Companies Act" et de l'article 267 de la Loi Luxembourgeoise ont été satisfaites.

#### 7. Avis publics

En date du 6 juin 2008, la Société Absorbée a publié le Plan de Fusion, conformément à l'article 262 de la Loi Luxembourgeoise, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1393.

Le 6 juin 2008, la Société Absorbante a rendu public le Projet de Fusion en conformité avec le "Danish Public Companies Act".

#### 8. Résolution de l'actionnaire de fusionner

Le 14 juillet 2008, l'assemblée des actionnaires de la Société Absorbante adoptera une résolution de fusionner avec la Société Absorbée et sera simultanément convertie en société européenne conformément au Projet de Fusion, tel qu'il ressort du projet de procès-verbal de cette assemblée.

#### 9. Statuts de "Guardian Middle East & Africa S.E."

Les statuts de "Guardian Middle East & Africa S.E." ont été insérés dans le Plan de Fusion.

#### 10. Implication des travailleurs

En conformité avec l'article 12 (2) du Règlement N ° 2157/2001 du Conseil (CE) du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne, une déclaration relative à l'implication des travailleurs sera signée par l'organe administratif de "Guardian Middle East & Africa S.E." déclarant qu'aucune des Sociétés Fusionnantes n'a de travailleurs, et qu'il est donc impossible et inutile de rédiger un accord relatif à l'implication des travailleurs.

Au regard de ce qui précède, l'actionnaire unique décide ce qui suit:

L'actionnaire unique de la Société Absorbée, après avoir examiné le Plan de Fusion, approuve le Plan de Fusion et la fusion avec la Société Absorbante ainsi que la formation simultanée de "Guardian Middle East & Africa S.E." en conformité avec le Plan de Fusion.

Les livres et archives de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la période légalement prescrite.

Suite à cet acte, le notaire luxembourgeois délivrera un certificat attestant de l'accomplissement des actes et formalités luxembourgeoises préalables à la fusion transfrontalière.

L'actionnaire unique prend connaissance du fait que la fusion et la formation simultanée de "Guardian Middle East & Africa S.E." prendra effet au Luxembourg et au Danemark suivant l'inscription de la société européenne à la "Danish Commerce and Companies Agency". A cette date, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés par effet de la Loi à la Société Absorbante par transmission universelle et la Société Absorbée cessera d'exister, étant dissoute sans liquidation.

L'actionnaire unique décide également que la fusion sera effective d'un plan de vue comptable et fiscal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique de la Société Absorbée décide de donner décharge à ses administrateurs et commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

L'actionnaire unique décide encore que les données financières de la Société Absorbée seront reprises, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, dans les comptes annuels de la Société Absorbante.

Suite à la fusion, les obligations relatives aux comptes annuels de la Société absorbée incomberont à la Société Absorbante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné déposera une copie du présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. L'acte sera ensuite publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Zinser, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008. LAC/2008/29564. - Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008092009/227/262.

(080108252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Faune Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.514.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra jeudi, le 14 août 2008 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 15 novembre 2007, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008084078/29/18.

**Linde Partners Value Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.606.

The Shareholders are hereby invited to attend the

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office on 2008 August 13, 2008 at 3.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

- Change of the name of the SICAV from LINDE PARTNERS VALUE FUND into VALUEINVEST LUX. Modification of Articles 1 and 5;
- Modification of article 5 by allowing the Directors to liquidate or merge a sub-fund if the net assets of any sub-fund has not reached, or has decreased, to a minimum amount, to be the minimum level for such sub-fund to be operated in an economically efficient manner.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at simple majority of the voices expressed at the meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the Meeting by proxy. Proxies are available at the domicile of the Fund.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on August 12, 2008 with KBL European Private Banking S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008085153/755/21.

---

**Socapar S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 52.138.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 août 2008 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008088842/534/15.

---

**Finba Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 236.300.000,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.  
R.C.S. Luxembourg B 84.622.

---

**EXTRAIT**

En date du 11 juin 2008, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le mandat des Administrateurs Bart Zech, Jorrit Cromptvoets, Marco Biagioni, Franco Guariglia, Peter Hans Holinger est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des associés qui approuvera les comptes au 31 décembre 2008.
- Le mandat de Benoît Lex en tant que Commissaire aux Comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des associés qui approuvera les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Pour extrait conforme  
Bart Zech

Référence de publication: 2008089728/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05069. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080103019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Bipolaire S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 51.479.

---

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 7 août 2008 à 13.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008087323/29/18.

---

**Aritmica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 118.707.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 8 août 2008 à 10.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008085782/755/21.

---

**Kyotec Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 136.412.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KYOTEC GROUP", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.412, constituée suivant acte reçu le 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 699 du 20 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Flora GIBERT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.450 (mille quatre cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à hauteur de trois cent quarante huit mille euros (EUR 348.000.-) en vue de le porter de un million quatre cent cinquante mille euros (EUR 1.450.000.-) à un million sept cent quatre vingt dix huit mille euros (EUR 1.798.000.-) par la création de trois cent quarante huit (348) actions nouvelles de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Libération EUR
KG MANAGEMENT S.A. ....	348	348.000.-
Total: .....	348	348.000.-

3. Modification de l'article 5 des statuts de sorte que le nouveau capital social et les nouvelles actions apparaissent.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 348.000,- (trois cent quarante huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.450.000,- (un million quatre cent cinquante mille euros) à EUR 1.798.000,- (un million sept cent quatre vingt dix huit mille euros), par l'émission de 348 (trois cent quarante huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires en place ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 348 (trois cent quarante huit) actions nouvelles:

a) La société KG Management S.A., société anonyme ayant son siège social au 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.411 (actuel actionnaire) pour 348 (trois cent quarante huit) actions.

*Intervention - souscription - libération*

Ensuite est intervenu le souscripteur prénommé, représenté par Flora Gibert prénommée, en vertu de la procuration, dont mention ci-avant, laquelle restera également annexée au présent acte;

lequel a déclaré souscrire aux 348 (trois cent quarante huit) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 348.000,- (trois cent quarante huit mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 1.798.000,- (un million sept cent quatre vingt dix neuf mille euros), divisé en 1.798 (mille sept cent quatre vingt dix huit) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. Relation: LAC/2008/26094. - Reçu mille sept cent quarante euros (1.740.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008089387/211/70.

(080102221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Carré Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 310, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 108.318.

*Extrait du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 avril 2008*

- Le conseil décide de la révocation de M. Renaldo Venanzo Santini de son mandat d'administrateur avec effet immédiat;
- Le conseil décide de nommer M. Patrick Castel au poste d'administrateur avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2010 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2009.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

- Romain Schumacher, 47, rue de Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, administrateur,
- Jerome Di Lorenzo, 16, Cité Ovenacker, L-5692 Elvange, administrateur, administrateur-délégué
- Patrick Castel, 23, rue du Général Omar N. Bradley, L-1279 Luxembourg, administrateur.

*Pour la société*

PKF Weber & Bontemps, Société à responsabilité limitée

*Experts comptables, réviseurs d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2008089725/592/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05064. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080103153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

**Atlantic Long Term Facilities, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 58.023.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 7 août 2008 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 juin 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008087878/833/18.

**Stella Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.234.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 8 août 2008 à 14.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008088843/29/18.

**Vitreo, Fonds Commun de Placement.**

Die Axxion S.A., H.R. Luxemburg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A. beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds "ETF GLOBAL" unter dem Umbrellafonds "VITREO" (Or-

ganismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Wirkung zum 10. Juni 2008 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Mai 2008.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2008076287/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05267. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

### Vitreo, Fonds Commun de Placement.

---

Die Axxion S.A., H.R. Luxemburg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A. beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds "MULTI ASSET" unter dem Umbrellafonds "VITREO" (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Wirkung zum 10. Juni 2008 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Mai 2008.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2008076289/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05271. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

### Vitreo, Fonds Commun de Placement.

---

Die Axxion S.A., H.R. Luxemburg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A. beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds "MULTI ASSET SELECT" unter dem Umbrellafonds "VITREO" (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Wirkung zum 10. Juni 2008 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Mai 2008.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2008076291/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05274. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

---

**Medihold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 28.575.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 avril 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

1. L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes, pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

2. Veuillez noter les changements d'adresse suivants:

Monsieur Nasir ABID réside désormais 10, rue Alexandre Fleming, L-1525 Luxembourg

Monsieur Guy GLESENER réside désormais 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008089534/1128/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

**S&M 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 140.021.

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.586, here represented by Ms. Axelle De Donker, employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 16th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name «S&M 6 S.a r.l.».

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement

of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

#### *Subscription - payment*

The articles of association having thus been established, LBREP III Sun & Moon S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand eight hundred Euro (1,800.-€).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1 ) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Managers:*

- Mr. Benoît Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

##### *Category B Managers:*

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr. Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30th, 1961, in Massachusetts (United States of America), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 134.586, ici représentée par Mlle Axelle De Donker, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, En vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales). En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination « S&M 6 S.à r.l. ».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP III Sun & Moon S.à r.l., précité, déclare souscrire dix mille (10,000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-). Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euro (1.800.- €).

#### *Décision de l'associé unique*

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- Monsieur Benoît Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Gérants de Catégorie B:*

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 100222, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Michael Tsoulios, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1961 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29<sup>ème</sup> étage Londres E14 5LE, Royaume Uni.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. DE DONKER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2008. Relation: LAC/2008/25669. - Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008090206/211/308.

(080103816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**European Directories S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.024.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of European Directories S.A., a public limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.024 and incorporated by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 4 May 2005 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Mémorial"), dated 30 September 2005, number 969, page 46488 (the "Company").

The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 30 May 2007, published in the *Mémorial*, dated 31 August 2007, number 1849, page 88723.

The meeting is presided by Mr. Philippe Salpetier, Director, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as chairman, who appoints as secretary Mre Hubert Janssen, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sophie Rivié, Senior Advisor, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the notary. The said list will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the entirety of the share capital of the Company is represented in this extraordinary general assembly.

III. The shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and have waived any convening formalities or requirements. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to amend Article 4 of the Company's Articles by inserting a new paragraph in order to increase the authorised share capital to provide for up to an additional 30,350 new redeemable "A" Ordinary Shares to be issued within the framework of the authorised share capital clause (Article 4.10).

2. Decision to amend Article 4 of the Company's Articles by inserting a new paragraph in order to increase the authorised share capital to provide for up to an additional 860 new redeemable "B" Ordinary Shares to be issued within the framework of the authorised share capital clause (Article 4.11).

3. Decision to amend Article 4 of the Company's Articles by inserting a new paragraph in order to increase the authorised share capital to provide for up to an additional 30,350 D Convertible Notes to be issued within the framework of the authorised share capital clause (Article 4.12).

4. Decision to amend Article 4 of the Company's Articles by inserting a new paragraph in order to increase the authorised share capital to provide for up to an additional 30,350 E Convertible Notes to be issued within the framework of the authorised share capital clause (Article 4.13).

5. Decision to update the numbering of Article 4 of the Articles and to amend the former Article 4.10 and 4.12 of the Articles in order to reflect the above-mentioned amendments to the Articles.

6. Declaration by the shareholders that they have received and accepted the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, with respect to the future increase of the issued share capital of the Company subsequent to the issue of new redeemable "A" Ordinary Shares, new redeemable "B" Ordinary Shares, as well as to the shares issued pursuant to the conversion of the new D Convertible Notes and E Convertible Notes, which will be issued within the limits of the authorised share capital.

7. Miscellaneous.

The chairman notes that the resolutions proposed are Shareholders Reserved Matters, and according to article 26 of the Articles of the Company, said resolutions require the consent of shareholders representing no less than 75 % of the Equity Shares (as defined in the Articles).

After deliberation, the following resolutions were taken in compliance with article 26 of the Articles:

*First resolution*

The shareholders resolve to amend Article 4 of the Company's Articles by inserting a new paragraph in order to increase the authorised share capital to provide for up to an additional 30,350 new redeemable "A" Ordinary Shares to be issued within the framework of the authorised share capital clause (Article 4.10).

Article 4.10 of the Company's Articles shall now read as follows:

**" Art. 4. Authorised capital.**

4.10 Within the limits of the authorised share capital set out under Article 4.2, the share capital may be increased by an additional amount of EUR 37,937.50 (thirty-seven thousand nine hundred and thirty-seven Euro and fifty cents) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new redeemable "A" Ordinary Shares, it being understood that:

4.10.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the notarial deed dated 30 May 2008, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the General Meeting of Shareholders;

4.10.2 the Board of Directors is authorised to issue the new redeemable "A" Ordinary Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription will be reserved to the holders of the "A" Ordinary Shares;

4.10.3 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders or the preferential right of the holders of "C" Ordinary Shares only in the Company to subscribe for the new redeemable "A" Ordinary Shares created pursuant to article 4.10;

4.10.4 the share premium paid in by on the new redeemable "A" Ordinary Shares shall be affected exclusively and proportionally on all the "A" Ordinary Shares in issue. ....".

*Second resolution*

The shareholders resolve to amend Article 4 of the Company's Articles by inserting a new paragraph in order to increase the authorised share capital to provide for up to an additional 860 new redeemable "B" Ordinary Shares to be issued within the framework of the authorised share capital clause (Article 4.11).

Article 4.11 of the Company's Articles shall now read as follows:

**" Art. 4. Authorised capital.**

4.11 The share capital may be furthermore increased by up to an additional amount of EUR 1,075 (one thousand seventy-five Euro) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new redeemable "B" Ordinary Shares, it being understood that:

4.11.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the notarial deed dated 30 May 2008, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an Extraordinary General Meeting of Shareholders;

4.11.2 the Board of Directors is authorised to issue the new redeemable "B" Ordinary Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription will be reserved to the Managers;

4.11.3 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders or the preferential right of the holders of "C" Ordinary Shares only in the Company to subscribe for the new redeemable "B" Ordinary Shares created pursuant to article 4.11. ....".

*Third resolution*

The shareholders resolve to amend Article 4 of the Company's Articles by inserting a new paragraph in order to increase the authorised share capital to provide for up to an additional 30,350 D Convertible Notes to be issued within the framework of the authorised share capital clause (Article 4.12).

Article 4.12 of the Company's Articles shall now read as follows:

**" Art. 4. Authorised capital.**

4.12 The share capital may be in addition increased by up to an additional amount of EUR 37,937.50 (thirty-seven thousand nine hundred and thirty-seven Euro and fifty cents) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing D Convertible Notes, entitling its holders to subscribe for one new "A" Ordinary Share to be issued by the Company having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty five cents) per D Convertible Note, for a total amount of EUR 37,937.50 (thirty-seven thousand nine hundred and thirty-seven Euro and fifty cents). The new "A" Ordinary Shares shall have the same rights as the existing "A" Ordinary Shares, it being understood that:

4.12.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the notarial deed dated 30 May 2008, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;

4.12.2 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders or the preferential right of the holders of "C" Ordinary Shares only in the Company to subscribe for the D Convertible Notes created pursuant to article 4.12;

4.12.3 the other terms and conditions of the D Convertible Notes shall be determined by the Board of Directors;

4.12.4 the Board of Directors is authorised to issue the D Convertible Notes in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription will be reserved to the holders of the "A" Ordinary Shares. ....".

#### *Fourth resolution*

The shareholders resolve to amend Article 4 of the Company's Articles by inserting a new paragraph in order to increase the authorised share capital to provide for up to an additional 30,350 E Convertible Notes to be issued within the framework of the authorised share capital clause (Article 4.13).

Article 4.13 of the Company's Articles shall now read as follows:

#### **" Art. 4. Authorised capital.**

4.13 The share capital may be in addition increased by up to an additional amount of EUR 37,937.50 (thirty-seven thousand nine hundred and thirty-seven Euro and fifty cents) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing E Convertible Notes, entitling its holders to subscribe for one new "A Ordinary Share to be issued by the Company having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty five cents) per E Convertible Note, for a total amount of EUR 37,937.50 (thirty-seven thousand nine hundred and thirty-seven Euro and fifty cents). The new "A" Ordinary Shares shall have the same rights as the existing "A" Ordinary Shares, it being understood that:

4.13.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the notarial deed dated 30 May 2008, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;

4.13.2 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders or the preferential right of the holders of "C" Ordinary Shares only in the Company to subscribe for the E Convertible Notes created pursuant to article 4.13;

4.13.3 the other terms and conditions of the E Convertible Notes shall be determined by the Board of Directors;

4.13.4 the Board of Directors is authorised to issue the E Convertible Notes in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription will be reserved to the holders of the "A" Ordinary Shares. ....".

#### *Fifth resolution*

The shareholders resolve to update the numbering of Article 4 of the Articles and to amend the former Article 4.10 and 4.12 of the Articles in order to reflect the above-mentioned amendments to the Articles.

The former Article 4.10 and Article 4.12 of the Company's Articles shall now read as follows:

#### **" Art. 4. Authorised capital.**

4.14 The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend this article 4 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to the article 4.4 and/or 4.5 and/or 4.6 and/or 4.7 and/or 4.8 and/or 4.9 and/or 4.10 and/or 4.11 and/or 4.12 and/or 4.13, the Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

4.16 Subject to the powers granted to the Board of Directors pursuant to the authorised share capital clause contained in paragraph 4.4 and/or 4.5 and/or 4.6 and/or 4.7 and/or 4.8 and/or 4.10 and/or 4.11 and/or 4.12 and/or 4.13 of this Article 4, Shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the General Meeting of Shareholders shall determine, provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued Shares exceeds the nominal value of those Shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the Shares in the books of the Company. ...".

#### *Sixth resolution*

The shareholders declare that they have received and accepted the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, with respect to the future increase of the issued share capital of the Company subsequent to the issue of new redeemable "A" Ordinary Shares, new redeemable "B" Ordinary Shares, as well as to the shares issued pursuant to the conversion of the new D Convertible Notes and E Convertible Notes, which will be issued within the limits of the authorised share capital.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, and at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residence, said proxyholders signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de European Directories S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.024 et constituée selon un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 4 mai 2005, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 30 septembre 2005, au numéro 969, page 46488.

Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte rédigé par Maître Joseph Elvinger, prénommé, daté du 30 mai 2007, publié au Mémorial du 31 août 2007, numéro 1849, page 88723.

L'assemblée est présidée par M. Philippe Salpetier, Director, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Sophie Rivié, Senior Advisor, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, et les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux apparaissent sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste de présence sera enregistrée avec le présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence, que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à cette assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de modifier l'article 4 des Statuts de la Société en insérant un nouveau paragraphe permettant d'augmenter le capital social autorisé jusqu'à concurrence de 30.350 nouvelles Actions Ordinaires "A" rachetables supplémentaires à émettre dans le cadre du mécanisme de la clause de capital autorisé (Article 4.10).

2. Décision de modifier l'article 4 des Statuts de la Société en insérant un nouveau paragraphe permettant d'augmenter le capital social autorisé jusqu'à concurrence de 860 nouvelles Actions Ordinaires "B" rachetables supplémentaires à émettre dans le cadre du mécanisme de la clause de capital autorisé (Article 4.11).

3. Décision de modifier l'article 4 des Statuts de la Société en insérant un nouveau paragraphe permettant d'augmenter le capital social autorisé jusqu'à concurrence de 30.350 Obligations Convertibles D supplémentaires à émettre dans le cadre du mécanisme de la clause de capital autorisé (Article 4.12).

4. Décision de modifier l'article 4 des Statuts de la Société en insérant un nouveau paragraphe permettant d'augmenter le capital social autorisé jusqu'à concurrence de 30.350 Obligations Convertibles E supplémentaires à émettre dans le cadre du mécanisme de la clause de capital autorisé (Article 4.13).

5. Décision d'actualiser la numérotation de l'article 4 des Statuts, et de modifier les anciens articles 4.10 et 4.12 afin de refléter les modifications statutaires précédentes.

6. Déclaration par les actionnaires qu'ils ont reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la future augmentation du capital social de la Société, consécutive à l'émission de nouvelles Actions Ordinaires "A" rachetables, de nouvelles Actions Ordinaires "B" rachetables, ainsi qu'à l'émission d'actions résultant de la conversion des nouvelles Obligations Convertibles "D" et des nouvelles Obligations Convertibles "E", qui seront émises dans les limites du capital social autorisé.

7. Divers.

Le président constate que les résolutions proposées sont des Compétences Réservées aux Actionnaires, d'après l'article 26 des Statuts de la Société, ces résolutions requièrent le consentement des actionnaires représentant au moins 75 % des Parts d'Actions (telles que définies dans les Statuts).

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées, conformément à l'article 26 des Statuts:

#### *Première résolution*

Les actionnaires décident de modifier l'article 4 des Statuts de la Société en insérant un nouveau paragraphe permettant d'augmenter le capital social autorisé jusqu'à concurrence de 30.350 nouvelles Actions Ordinaires "A" rachetables supplémentaires à émettre dans le cadre du mécanisme de la clause de capital autorisé (Article 4.10).

L'article 4.10 des Statuts de la Société se lira désormais comme suit:

**" Art. 4. Capital autorisé.**

4.10 Dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 4.2, le capital social peut être augmenté d'un montant supplémentaire de EUR 37.937,50 (trente-sept mille neuf cent trente-sept euros et cinquante cents) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux conditions énoncées ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles Actions Ordinaires "A" rachetables, étant entendu que:

4.10.1 l'autorisation expirera cinq ans après la date de publication de l'acte notarié du 30 mai 2008, mais à la fin de cette période, une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires;

4.10.2 le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des nouvelles Actions Ordinaires "A" rachetables, en une ou plusieurs fois, comme il le décidera discrétionnairement de temps à autre, et la souscription sera réservée aux détenteurs d'Actions Ordinaires "A";

4.10.3 le Conseil d'Administration pourra écarter le droit préférentiel des actionnaires existants ou le droit préférentiel des détenteurs d'Actions Ordinaires "C" seulement, de souscrire à de nouvelles Actions Ordinaires "A" rachetables émises conformément à l'article 4.10;

4.10.4 la prime d'émission payée pour les nouvelles Actions Ordinaires "A" rachetables sera affectée exclusivement et proportionnellement sur toutes les Actions Ordinaires "A" émises..."

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de modifier l'article 4 des Statuts de la Société en insérant un nouveau paragraphe permettant d'augmenter le capital social autorisé jusqu'à concurrence de 860 nouvelles Actions Ordinaires "B" rachetables supplémentaires à émettre dans le cadre du mécanisme de la clause de capital autorisé (Article 4.11).

L'article 4.11 des Statuts de la Société se lira désormais comme suit:

**" Art. 4. Capital autorisé.**

4.11 Le capital social pourra par ailleurs être augmenté jusqu'à un montant supplémentaire de EUR 1.075 (mille soixante-quinze euros) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux conditions énoncées ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles Actions Ordinaires "B" rachetables, étant entendu que:

4.11.1 l'autorisation expirera cinq ans après la date de publication de l'acte notarié du 30 mai 2008, mais à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par résolution d'une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires;

4.11.2 le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions Ordinaires "B" rachetables, en une ou plusieurs fois, comme il le décidera discrétionnairement de temps à autre, et la souscription sera réservée aux Managers;

4.11.3 le Conseil d'Administration pourra écarter le droit préférentiel des actionnaires existants ou le droit préférentiel des détenteurs d'Actions Ordinaires "C" seulement, de souscrire à des nouvelles Actions Ordinaires "B" rachetables émises conformément à l'article 4.11..."

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires décident de modifier l'article 4 des Statuts de la Société en insérant un nouveau paragraphe permettant d'augmenter le capital social autorisé jusqu'à concurrence de 30.350 Obligations Convertibles D supplémentaires à émettre dans le cadre du mécanisme de la clause de capital autorisé (Article 4.12).

L'article 4.12 des Statuts de la Société se lira désormais comme suit:

**" Art. 4. Capital autorisé.**

4.12 Le capital social pourra également être augmenté jusqu'à un montant supplémentaire de EUR 37.937,50 (trente-sept mille neuf cent trente-sept euros et cinquante cents) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux conditions énoncées ci-dessous, par la création et l'émission d'Obligations Convertibles D, conférant à leurs détenteurs le droit de souscrire à une nouvelle Action Ordinaire "A" à émettre par la Société d'une valeur de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par Obligation Convertible D, pour un montant total de EUR 37.937,50 (trente-sept mille neuf cent trente-sept euros et cinquante cents). Les nouvelles Actions Ordinaires "A" auront les mêmes droits que les Actions Ordinaires "A" existantes, étant entendu que:

4.12.1 l'autorisation expirera cinq ans après la date de publication de l'acte notarié du 30 mai 2008, mais à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires;

4.12.2 le Conseil d'Administration pourra écarter le droit préférentiel des actionnaires existants ou le droit préférentiel des détenteurs d'Actions Ordinaires "C" seulement, de souscrire à des Obligations Convertibles D émises conformément à l'article 4.12;

4.12.3 les autres conditions des Obligations Convertibles D seront déterminées par le Conseil d'Administration;

4.12.4 le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Obligations Convertibles, en une ou plusieurs fois, comme il le déterminera discrétionnairement de temps à autre, et la souscription sera réservée aux détenteurs d'Actions Ordinaires "A"..."

#### *Quatrième résolution*

Les actionnaires décident de modifier l'article 4 des Statuts de la Société en insérant un nouveau paragraphe permettant d'augmenter le capital social autorisé jusqu'à concurrence de 30.350 Obligations Convertibles E supplémentaires à émettre dans le cadre du mécanisme de la clause de capital autorisé (Article 4.13).

L'article 4.13 des Statuts de la Société se lira désormais comme suit:

#### **" Art. 4. Capital autorisé.**

4.13 Le capital social pourra être également augmenté jusqu'à un montant supplémentaire de EUR 37.937,50 (trente-sept mille neuf cent trente-sept euros et cinquante cents), à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux conditions énoncées ci-dessous, par la création et l'émission d'Obligations Convertibles E, conférant à leur détenteurs le droit de souscrire à une nouvelle Action Ordinaire "A" à émettre par la Société d'une valeur de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par Obligation Convertible E, pour un montant total de EUR 37.937,50 (trente-sept mille neuf cent trente-sept euros et cinquante cents). Les nouvelles Actions Ordinaires "A" auront les mêmes droits que les Actions Ordinaires "A" existantes, étant entendu que:

4.13.1 l'autorisation expirera cinq ans après la date de publication de l'acte notarié du 30 mai 2007, mais à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires;

4.13.2 le Conseil d'Administration pourra écarter le droit préférentiel des actionnaires existants ou le droit préférentiel des détenteurs d'Actions Ordinaires "C" seulement, de souscrire à des Obligations Convertibles E émises conformément à l'article 4.13;

4.13.3 les autres conditions des Obligations Convertibles E seront déterminées par le Conseil d'Administration;

4.13.4 le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Obligations Convertibles E, en une ou plusieurs fois, comme il le déterminera discrétionnairement de temps à autre, et la souscription sera réservée aux détenteurs d'Actions Ordinaires "A"..."

#### *Cinquième résolution*

Les actionnaires décident d'actualiser la numérotation de l'article 4 des Statuts, et de modifier les anciens articles 4.10 et 4.12 afin de refléter les modifications statutaires précédentes.

Les anciens articles 4.10 et 4.12 des Statuts de la Société se liront désormais comme suit:

#### **" Art. 4. Capital autorisé.**

4.14 Le Conseil d'Administration est autorisé à faire toutes les choses nécessaires pour modifier l'article 4 afin d'enregistrer le changement de capital social intervenu à la suite d'une augmentation décidée conformément à l'article 4.4 et/ou 4.5 et/ou 4.6 et/ou 4.7 et/ou 4.8 et/ou 4.9 et/ou 4.10 et/ou 4.11 et/ou 4.12 et/ou 4.13, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs de prendre ou d'autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément aux dispositions légales. De plus, le Conseil d'Administration pourra déléguer à tout Administrateur dûment autorisé ou à tout agent de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements des actions représentant une partie ou la totalité de ces augmentations de capital.

4.16 Sous réserve des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration en vertu de la clause de capital autorisé contenue aux paragraphes 4.4 et/ou 4.5 et/ou 4.6 et/ou 4.7 et/ou 4.8 et/ou 4.9 et/ou 4.10 et/ou 4.11 et/ou 4.12 et/ou 4.13 de cet article 4, les Actions non encore émises seront émises au prix, et sous les conditions et au moment que l'Assemblée Générale des Actionnaires aura déterminées, à condition que ces Actions ne soient pas émises à un prix inférieur à leur valeur nominale. Si la contrepartie payable à la Société pour les nouvelles Actions émises excède la valeur nominale de ces Actions, le surplus devra être traité comme une prime d'émission s'agissant des Actions, dans les livres de la Société..."

#### *Sixième résolution*

Les actionnaires déclarent qu'ils ont reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la future augmentation du capital social émis de la Société, consécutive à l'émission de nouvelles Actions Ordinaires "A" rachetables, de nouvelles Actions Ordinaires "B" rachetables, ainsi qu'à l'émission d'actions résultant de la conversion des nouvelles Obligations Convertibles "D" et des nouvelles Obligations Convertibles "E", qui seront émises dans les limites du capital social autorisé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SALPETIER, S. RIVIE, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 juin 2008. Relation: LAC/2008/22436. - Reçu douze euros (12.-€).

*Le Receveur ff.* (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008089389/211/345.

(080102205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Predica Infrastructure S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 6.100.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.978.

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of June,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary of residence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of the shareholders of Predica Infrastructure S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.978 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, notary of residence in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg on March 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1185 of May 15, 2008.

The Extraordinary General Meeting was opened at 12.00 p.m., with Mrs. Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair.

The President appointed as secretary, Mr. Antoine Sfeir, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer, Ms. Maya Van Belleghem, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash;
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders or the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting, unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The Extraordinary General Meeting resolved to increase the share capital of the Company by six million Euro (EUR 6,000,000.-), from one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), up to six million one hundred thousand Euro (EUR

6,100,000.-), by the issue of six hundred thousand (600,000) new redeemable class A shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The six hundred thousand (600,000) redeemable class A shares newly issued have been entirely subscribed by the sole shareholder Predica S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office located at 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, France, registered with the Register of Companies of Paris under number 334.028.123, here represented by Madame Catherine Martougin, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, and fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of six million Euro (EUR 6,000,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Extraordinary General Meeting resolved to modify the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of six million one hundred thousand Euro (EUR 6,100,000.-), represented by six hundred ten thousand (610,000) redeemable class A shares (the "Class A Shares"), with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

#### *Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 34,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le vingt juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée") de Predica Infrastructure S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.978 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1185 du 15 mai 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Antoine Sfeir, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Maya Van Belleghem, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société par un apport en numéraire;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-avant mentionné.

Après approbation des déclarations du président de l'Assemblée par les actionnaires et après avoir délibéré, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes et a requis le notaire soussigné de bien vouloir acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à six millions cent mille euros (EUR 6.100.000,-), par l'émission de six cent mille (600.000) actions rachetables de classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les six cent mille (600.000) actions rachetables de classe A nouvellement émises ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique Predica S.A., une société anonyme constituée et régie selon la loi française, ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 334.028.123, ici représentée par Madame Catherine Martougin, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, et entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de six millions euros (EUR 6.000.000,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital souscrit de six millions cent mille euros (EUR 6,100,000,-), représenté par six cent dix mille (610,000) actions rachetables de classe A (les "Actions de Classe A") d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 34.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARTOUGIN, A. SFEIR, M. VAN BELLEGHEM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2008. Relation: LAC/2008/26407. - Reçu trente mille euros (0,50% = 30.00.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008089392/242/130.

(080102162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**ArcelorMittal China Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2008089721/213/11.

(080103237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

**APIV General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 85.000,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 124.361.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

AXA Real Estate Investment Managers UK Limited, a private company limited by shares incorporated in the United Kingdom, with registered office at 7, Newgate Street, GB - EC1A 7NX London and registered under number 01115775 (the "Shareholder"),

represented by Ms Sylvie Reisen, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 June 2008.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée APIV General Partner S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with a corporate capital of fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-), having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on February 8, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n<sup>o</sup> 664 on April 20, 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.361 and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, on 1st August 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n<sup>o</sup> 2199 on October 4, 2007 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To increase the corporate capital by an amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-) to eighty-five thousand euro (EUR 85,000.-).

2 To issue one thousand two hundred (1,200) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, with a share premium of two hundred and twenty-five euro (EUR 225.-) per share.

3 To accept subscription for these new shares by AXA Real Estate Investment Managers UK Limited and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-) to eighty-five thousand euro (EUR 85,000.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one thousand and two hundred (1,200) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, with a share premium of two hundred and twenty-five euro (EUR 225.-) per share.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Ms Sylvie Reisen, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Real Estate Investment Managers UK Limited, prenamed by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for one thousand two hundred (1,200) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and to make payment for such new shares, including a share premium in an aggregate amount of two hundred and seventy thousand euro (EUR 270,000.-), by a contribution in cash.

The amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one thousand two hundred (1,200) new shares to the Subscriber.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**" Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at 85,000.- Euro (eighty-five thousand Euro) represented by 3,400 (three thousand four hundred) ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the "Ordinary Shares")."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand eight hundred euro (EUR 2.800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AXA Real Estate Investment Managers UK Limited, une private company limited by shares de droit anglais, ayant son siège social à 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni et immatriculé sous le numéro 01115775 (l' "Associé"),

représenté par Madame Sylvie Reisen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2008.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée APIV General Partner S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec un capital social de cinquante cinq mille euro (EUR 55.000,-), ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 664 le 20 avril 2007, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124361 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 1<sup>er</sup> août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2199 le 4 octobre 2007 (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de trente mille euros (EUR 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) à quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000,-)

2 Emission de mille deux cents (1.200) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-) par part sociale.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par AXA Real Estate Investment Managers UK Limited et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trente mille euros (EUR 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) à quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre mille deux cents (1.200) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-) par part sociale.

#### *Troisième résolution*

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite Madame Sylvie Reisen, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA Real Estate Investment Managers UK Limited, précité, en vertu de la procuration prémentionnée (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire mille deux cents (1.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles, y compris une prime d'émission d'un montant total de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000,-), par un apport en numéraire.

Le montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les mille deux cents (1.200) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**" Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à 85.000 Euro (quatre-vingt-cinq mille Euros) représenté par 3.400 (trois mille quatre cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25), chacune (ci-après les "Parts Sociales Ordinaires")."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à deux mille huit cents euros (EUR 2.800.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. REISEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008, LAC/2008/24638. — Reçu: mille cinq cents euros (1.500.- €).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008089390/220/140.

(080102201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Apollo CTN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.484.

*Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 11 juin 2008*

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales daté du 11 juin 2008, REIT Asset Management Ltd a transféré toutes ses parts sociales détenues dans la Société comme suit:

- 6 parts sociales à Leopold Noe, né le 23 août 1953 à Londres, Grande-Bretagne, résidant au 5, Wigmore Street, W1U 1PB Londres, Grande-Bretagne.

- 3 parts sociales à Ivor Smith, né le 17 septembre 1958 à Southport, Grande Bretagne, résidant au 3 Shirehall Lane, NW4 2PE, Londres, Grande-Bretagne.

- 2 parts sociales à Kevin McGrath, né le 30 mars 1963 à Londres, Grande-Bretagne, résidant au 19 Elm Avenue, W5 3XA Londres, Grande-Bretagne.

- 1 part sociale à Martin Sheppard, né le 9 février 1968 à Reading, Grande-Bretagne, résidant au 53 Etchingham Park Road, N3 2EB Finchley, Londres, Grande-Bretagne

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2008.

Anne Delord.

Référence de publication: 2008089727/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05154. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080103161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

**Fidelity International Real Estate Fund Company 13, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.953.

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of June.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B129 344;

here represented by Laetitia Vauchez, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Fidelity International Real Estate Fund Company 13" (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop, own (on a long- or short-term basis), operate and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including financial assistance (to the extent permitted under the Companies Act), loans, bond loans, advances or guarantees and "letters of comfort".

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** The annual general meeting of shareholder(s) shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within four months after the close of the financial year.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 June of each year and ends on 31 May of the following year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31st May, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each have been subscribed by Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 May 2009.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 4 (four). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs. Alexandra Guyatt, born on February 16, 1964 in Saltburn-by-the Sea, Yorkshire, England and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Claude Hellers born on June 27, 1967 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Nishtih S. Gandhi born on July 23, 1972 in Calcutta, India and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- FIL (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 29.112.

2. the registered office of the Company is established at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. PricewaterhouseCoopers, with registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (RCS Luxembourg B 65477), is appointed as statutory auditor of the Company; and

4. the term of office of the statutory auditor shall end at the close of the annual General Meeting to be held in 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 129 344.

ici représenté par Laetitia Vauchez, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Fidelity International Real Estate Fund Company 13" (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'investissement dans des biens immobiliers, à la création, la gestion, la mise en valeur, l'acquisition (sur une base à court ou à long terme), le fonctionnement et à la liquidation d'un portefeuille se composant plus particulièrement mais non limité à tous titres de toute origine, à participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou accorder des brevets de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ainsi qu'aux sociétés du groupe tout type d'assistance y compris financière (dans la limite des dispositions prévues par la Loi sur les Sociétés Commerciales), des prêts, emprunts par obligation, avances ou garanties ainsi que des "lettres de confort".

La Société pourra accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placement privé à l'émission de titres, d'obligations, de bons de caisse, sûretés et certificats sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 15.000 EUR (quinze mille Euros) représenté par 15.000 EUR (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, l'assemblée générale annuelle des associés se réunira au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg spécifié dans la convocation.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> juin et se termine le 31 mai de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 mai, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

L'intégralité des 15.000 (quinze mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune ont été souscrites par Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 15.000 EUR (quinze mille Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mai 2009.

#### *Evaluation ses frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.000.-.

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 4 (quatre). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Mrs. Alexandra Guyatt, née le 16 février 1964 à Saltburn-by-the Sea, Yorkshire, England et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Claude Hellers né le 27 juin 1967 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Nishtih S. Gandhi né le 23 juillet, 1972 à Calcutta, Inde et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- FIL (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.112.

2. le siège social de la Société est établi à 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg;

3. PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (RCS Luxembourg B 65477), est nommé commissaire aux comptes de la Société; et

4. le terme du commissaire aux comptes mentionné ci-dessus prend fin à l'Assemblée Générale annuelle se tenant en 2009.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. VAUCHEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27757. — Reçu soixante-quinze euros (0,50% = 75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008090023/242/365.

(080102792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

### **Dotcorp Finance III Private Equity Fund, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 10.631.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.377.

L'an deux mille huit, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Steve Joseph Rosenblum, gérant, résidant à titre personnel à Neuilly-sur-Seine (France), agissant en qualité de mandataire de DOTCORP FINANCE III PRIVATE EQUITY FUND, une société en commandite par actions, ayant son siège social à 8, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 134.377 (la Société), conformément aux résolutions du conseil de gérance de DOTCORP FINANCE III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.196, agissant en qualité d'associé gérant commandité de la Société (l'Associé Commandité), en date du 24 juin 2008 (les Résolutions du Conseil de Gérance), dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société en commandite par actions, conformément à l'acte de constitution acté par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Les statuts de la Société ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 106 du 15 janvier 2008 (les Statuts).

Les Statuts ont été modifiés par un acte de Maître Martine Schaeffer, précitée, en date du 12 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 866 du 9 avril 2008.

II. La Société a été constituée avec un capital initial souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par:

(i) une (1) action de commandité, souscrite et détenue par l'Associé Commandité, ayant une valeur nominale de cent (100) euros;

(ii) deux cent neuf (209) actions de commanditaire ordinaires de classe B, ayant une valeur nominale de cent (100) euros chacune, souscrites et entièrement libérées par DOTCORP FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée de

droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B106.851 (Dotcorp Finance); et

(iii) Cent (100) actions de commanditaire ordinaires de classe C, ayant une valeur nominale de cent (100) euros chacune, souscrites et entièrement libérées par Dotcorp Finance.

III. La Société a, en date du 12 février 2008, procédé au constat de l'augmentation de capital de la Société d'un montant de huit millions cent mille euros (EUR 8.100.000) de sorte que le capital social de la Société est passé de trente et un mille euros (EUR 31.000) à huit millions cent trente et un mille euros (EUR 8.131.000) par voie d'émission de quatre vingt un mille (81.000) Actions de Classe B, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, par un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 866 du 9 avril 2008.

IV. Conformément à l'article 5.5 des Statuts, l'Associé Commandité est autorisé pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de constitution de la Société à réaliser une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé fixé à EUR 100,000,000.-, et émettre en une ou plusieurs fois jusqu'à neuf cent quatre vingt dix neuf mille six cent quatre-vingt-dix (999.690) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de cent (100) euros chacune, avec ou sans prime d'émission.

V. Conformément aux résolutions de l'Associé Commandité en date du 24 juin 2008 (les Résolutions de l'Associé Commandité), l'Associé Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2,500,000.-) et a décidé en conséquence d'émettre 25,000 (vingt-cinq mille) Actions de Classe B ayant les mêmes droits que les Actions de Classe B existantes, d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune et totalement libérées de manière à fixer le capital social de la Société à dix millions six cent trente-et-un mille euros (EUR 10,631,000.-).

Une copie certifiée conforme des Résolutions de l'Associé Commandité restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée auprès des autorités d'enregistrement.

VI. Conformément à l'article 5.5 des Statuts et aux Résolutions de l'Associé Commandité, l'Associé Commandité a décidé de supprimer tout droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels de la Société (à l'exception de Dotcorp Finance) relatif à l'émission des vingt-cinq mille (25,000) Actions de Classe B.

VII. Dès lors, le comparant déclare que l'Associé Commandité a accepté la souscription des 25,000 Actions de Classe B souscrites par Dotcorp Finance et que ces Actions de Classe B ont été payées par un apport en nature, composé des éléments suivants:

i. 924,370 actions de catégorie A', d'une valeur nominal de EUR 1.- chacune (les Actions), représentant 18,5% du capital nominal de la société Primavista, une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français, ayant son siège social au 12/14, rue du Sergent Bobillot, F-92400 Courbevoie, enregistrée auprès du R.C.S. de Nanterre sous le numéro 494 650 872 (Primavista); et

ii. 1,575,630 obligations convertibles en actions de catégorie A d'une valeur de EUR 1.- chacune (les Obligations, et ensemble avec les Actions, les Titres Contribués), émises par Primavista.

Une telle contribution d'un montant total de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2,500,000.-) est faite sur base de la valeur nominale des Titres Contribués et doit être allouée entièrement au compte capital nominal de la Société.

La valeur des Titres Contribués a été certifié au notaire instrumentant comme suit:

a) Par un rapport du 20 juin 2008 (le Rapport), émis par Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises indépendant, demeurant professionnellement à 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en conformité avec les articles 103, 32-1 (5) et 26-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), qui conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie".

b) Par un contrat d'apport du 24 juin 2008, entre la Société et Dotcorp Finance, dans lequel Dotcorp Finance accepte d'apporter les Titres Contribués à la Société en échange des vingt-cinq mille (25,000) Actions de Classe B dans la Société (le Contrat d'Apport).

c) Par un certificat établi par le président de Primavista, en date du 20 juin 2008 (le Certificat), par lequel est certifié que:

- Les Actions sont entièrement libérées et représentent 18,5% (dix-huit virgule cinq pourcent) du capital social de Primavista;

- Les Obligations sont entièrement libérées;

- D'après les documents sociaux de Primavista, Dotcorp Finance est propriétaire des Titres Contribués et détient le pouvoir de disposer des Titres Contribués;

- D'après les documents sociaux de Primavista, les Titres Contribués ne sont grevés d'aucune sûreté, droit de gage ou usufruit; il n'existe aucun droit permettant l'acquisition d'un gage ou usufruit sur les Titres Contribués et les Titres Contribués ne sont soumis à aucune restriction de cessabilité;

- Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne serait en droit de réclamer le transfert des Titres Contribués à son compte;

- Selon la loi française et le pacte d'associés de Primavista en date du 28 mars 2007, les Titres Contribués sont librement cessibles;

- Toutes les formalités requises selon le droit français pour effectuer le transfert de propriété légale des Titres Contribués vers la Société ont été ou seront accomplies;

\* A la date des présentes, les Titres Contribués ont une valeur au moins égale à EUR 2,500,000.- ( deux millions cinq cent mille euros); cette estimation étant basée sur la valeur nominale des Titres Contribués.

Des exemplaires du Rapport, du Contrat d'Apport et du Certificat resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés auprès des autorités d'enregistrement.

VIII. En conséquence, de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5.1. des Statuts est modifié comme suit:

"5.1. Le capital social souscrit et émis est fixé à dix millions six cent trente-et-un mille euros (EUR 10.631.000.-) représenté par les trois classes d'actions suivantes:

(i) une (1) action de commandité, souscrite et détenue par l'Associé Commandité, ayant une valeur nominale de cent (100) euros (l'Action de Commandité);

(ii) cent six mille deux cent neuf (106.209) actions de commanditaire ordinaires de classe B, ayant une valeur nominale de cent (100) euros chacune (les Actions de Classe B);

(iii) Cent (100) actions de commanditaire ordinaires de classe C, ayant une valeur nominale de cent (100) euros chacune (les Actions de Classe C);"

#### *Evaluation des frais*

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelques forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital à la somme de quinze mille sept cents (15.700,-) euros.

En foi de quoi, Nous, notaire sous-signé, apposons notre cachet et signature à Luxembourg-Ville.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. J. Rosenblum et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. LAC/2008/26209. - Reçu douze mille cinq cents euros. Eur 0.50% = 12.500.-.

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008089396/5770/121.

(080102134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

#### **ista Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 125.994.

En date du 3 juin 2008, lors d'une assemblée générale extraordinaire, l'associé unique de la Société, Charterhouse Inuit (New LuxCo) S.à r.l. a changé sa dénomination sociale pour: ista Holdco 2 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ista Luxemburg GmbH*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008089550/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03439. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080103108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

**Clorox Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 5.807.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 112.902.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 juin 2006 de sa société mère, THE CLOROX COMPANY, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089712/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04209. - Reçu 282,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Fossil Holdings LLC Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 18.502,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 102.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089713/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03847. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Sal. Oppenheim Alternative Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 130.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008089722/7241/11.

(080103044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**DH New Investment X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.855.

Les comptes annuels pour la période du 22 août 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089714/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04200. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Trascania Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 61.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089716/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04220. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Proxi Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 66.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089717/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04216. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Cable International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 75.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008089719/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05019. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**DH New Investment IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.845.

Les comptes annuels pour la période du 22 août 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089718/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04201. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Indesit Company South America S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 113.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2008089720/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05008. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

**Omega JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GS Blocker 4 S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 139.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Paul FRIEDERS  
Notaire

Référence de publication: 2008089733/212/13.

(080103314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

**N.W. Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6235 Beidweiler, 7, Um Wangert.  
R.C.S. Luxembourg B 137.131.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Madame Nadine WAGNER, gérante de sociétés, demeurant à L-6834 Biver 10, rue Hierzebiert propriétaire de quarante-cinq (45) parts sociales;
- 2.- Madame Marie-Jeanne FLESCHE, gérante de sociétés, demeurant à L-6235 Beidweiler, 7, Um Wangert propriétaire de quarante-cinq (45) parts sociales et
- 3.- Monsieur Victor BAUMGARTEN, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-6235 Beidweiler, 7, Um Wangert, propriétaire de dix (10) parts sociales

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont exposé au notaire qu'ils sont devenus les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "N.W. SERVICES" avec siège social à L-6235 Beidweiler, 7, Um Wangert

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro B. 137.131;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 925 du 15 avril 2008

suite à une première cession de parts sous seing privé, par laquelle l'associé Monsieur Victor BAUMGARTEN, est devenu propriétaire des 5 parts sociales de Madame Nadine WAGNER,

suite à une deuxième cession de parts sous seing privé, par laquelle l'associé Monsieur Victor BAUMGARTEN est devenu propriétaire de 5 parts sociales de Madame Marie-Jeanne FLESCHE,

*Acceptation des cessions de parts*

La gérante de la société Nadine Wagner déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Il déclare qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite les associés, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité par eux:

*Première résolution*

En conséquence des deux cessions de parts sociales les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune réparties comme suit:

	Parts sociales
Madame Nadine WAGNER, quarante-cinq parts sociales .....	45
Madame Marie-Jeanne FLESCH quarante-cinq parts sociales .....	45
Monsieur Victor BAUMGARTEN dix parts sociales .....	<u>10</u>
Total: cent parts sociales .....	100

*Deuxième résolution*

Les associés nomment pour une durée indéterminée Monsieur Victor BAUMGARTEN, prénommé, aux fonctions de gérant technique du nettoyage, du traitement et de l'entretien d'immeubles bâtis et non-bâtis

Les associés confirment pour une durée indéterminée Madame Nadine WAGNER, prénommée aux fonctions de gérant.

Dans le domaine du nettoyage, du traitement et de l'entretien d'immeubles bâtis et non-bâtis la société est valablement engagée par la signature des deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant Monsieur Victor BAUMGARTEN.

Pour toutes autres activités la société est valablement engagée et représentée par la seule signature de Madame Nadine WAGNER.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. WAGNER, M. FLESCH, V. BAUMGARTEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008, Relation: LAC/2008/26755. — Reçu € 12,- (douze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008089825/206/65.

(080103163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

**Hilares S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 131.183.

—  
EXTRAIT

En date du 6 juin 2008, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La révocation de Maître Henri Dupong, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Messieurs Roeland P. Pels, Bart Zech et Madame Anne Compère, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.
- La révocation de la Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., en tant que Commissaire aux Comptes de la société, est acceptée avec effet immédiat.

- Galina Incorporated, avec adresse professionnelle au R.G. Hodge Plaza, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, est élue nouvel Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Pour extrait conforme

Roeland P. Pels

Référence de publication: 2008089724/724/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**XI Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GS Blocker 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008089734/212/13.

(080103293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Ardexco S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.018.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20/06/2008 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GLESENER Guy, 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S A.R.L. 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008090165/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

---

**Netcore PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue de Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2008089735/272/12.

(080102986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**International Engineering Holding S.A., Société Anonyme,  
(anc. International Engineering Holding S.à.r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 97.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2008089736/7241/12.

(080103316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Bourgey Montreuil Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.  
R.C.S. Luxembourg B 98.539.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.  
Perform & Services SA  
39, Grand'Rue - L-3394 ROESER  
Signature

Référence de publication: 2008089739/814/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03441. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Transports Trafiflux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5671 Altwies, 6, rue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 30.304.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008089744/718/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06348. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Entreprise de Peinture MASSEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3259 Bettembourg, 23, rue de la Montagne.  
R.C.S. Luxembourg B 25.663.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008089745/718/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06355. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---